

APC sur temps d'accueil

MODUS OPERANDI

1. Lors du prochain conseil des maîtres :

- Discuter de l'application de la consigne syndicale. Elle peut être appliquée par un seul collègue comme par toute l'équipe.
- Faire apparaître dans le compte-rendu du conseil des maîtres que les APC pourront se dérouler pendant l'accueil.

Exemple de texte : Des membres de l'équipe éducative ont décidé de faire les APC durant le temps d'accueil.

Une fiche action sera rédigée en ce sens en avenant du projet d'école.

- Rédiger la fiche action de votre école en reprenant tout ou partie de la fiche action mise à disposition par le syndicat et l'intégrer comme avenant dans le projet d'école.

- Procédure de validation : Au prochain conseil des maîtres poser à l'ordre du jour une modification du projet d'école intégrant l'avenant. Tout projet d'école modifié ouvre la chaîne de validation: Conseil de maîtres, fin de saisie par le directeur, avis de l'IEN.

- En cas de soucis avec cette validation contactez-nous. Faire une information aux parents lors du prochain conseil d'école. Informez votre IEN par courriel du suivi de la consigne. En cas de retour négatif, tenez-nous informés.

Notre objectif est d'avoir des validations par des IEN des projets d'APC sur temps d'accueil.

2. Informer le syndicat:

Envoyer un mail au SNUipp-FSU 08.

3. Mise en œuvre:

Vous pouvez commencer la mise en œuvre de la consigne syndicale à tout moment de l'année scolaire.

Et toujours continuer à noter toutes les heures effectuées : rendez-vous avec les parents, relations extérieures, réunions diverses...

Aux directeurs et directrices :

Que vous soyez totalement déchargés des APC ou pas, soutenez notre consigne : enfin un moyen simple de reprendre (un peu) la maîtrise du temps. Nous vous rappelons que les collègues directeurs ne sont pas redevables des obligations de service des adjoints et n'ont pas à répondre à des enquêtes éventuelles de l'IEN sur l'application de la consigne syndicale dans leur école.

En cas de pression de la hiérarchie informez-nous afin que nous puissions intervenir.